

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 487

15 mars 2011

SOMMAIRE

Abacanto SA	23369	Navtec Luxembourg S.A.	23360
Abbott South Africa Luxembourg S.à r.l.	23341	Oceania Development S.A.	23358
ABC Heritage Assets Holding S.A.	23375	Octopus Participations S.à.r.l.	23354
Amaridge	23353	Opus Major S.A.	23362
Architecture & Urbanisme 21, Worré & Schiltz	23352	Pixelcom	23357
Bubalus Investment S.à r.l.	23330	Quasar S.A.	23364
Business Lab Holding S.A.	23354	RAE Angers S. à r.l.	23363
CAP Company S.A., société de gestion de patrimoine familial	23373	RAE Invest S. à r.l.	23364
Cash.Life Funding S.A.	23355	Realkapital Aktiv Europa Lux S.à r.l.	23362
CC Développement S.à r.l.	23371	REO 2 Lyon Bercy S.à r.l.	23369
Fluviense S.A.	23359	REO Aire, S.à r.l.	23365
Fortis L Fund	23355	REO Amadeus, S.à r.l.	23366
Furiosa S.A.	23363	REO Carentan, S.à r.l.	23366
Gigalux S.A.	23355	REO Cergy Etoile, S.à r.l.	23366
Groengrond S.A.	23372	REO Green H-Park S.à r.l.	23367
Hercules S.A.	23356	REO Hamburger Allee S. à r.l.	23367
In Bonis Property & Estate Management Sàrl	23373	REO Invest, S. à r.l.	23367
Julius Baer Multiselect I	23374	REO Klinik Holdings, S. à r.l.	23368
Lauriane Investissements Internationaux Holding S.A.	23357	REO Necom Centre, S. à r.l.	23368
Liberty Modul International S.à r.l.	23358	REO Rhoenblick, S. à r.l.	23368
Linea 3 SA	23353	Salvesia S.A.	23369
Lone Star Capital Investments S.à r.l.	23376	Saputo Europe S.à r.l.	23362
Maliso Holding S.A.	23375	Schoenfels Development S.A.	23370
Mamaia S.A.	23361	Socaudef S.à.r.l.	23354
ManagementPlus (Luxembourg) S.A.	23376	Sodarex International S.A.	23365
MC Car Loans Finance I S.à r.l.	23352	Sopa Investment S.A.	23370
MDCP VI Barometer II S.à r.l.	23356	SOPA Luxembourg	23370
MIB BP Portfolio	23371	SREI (Germany) S.à r.l.	23371
Milai Finance S.A.	23359	SREI (Retail Europe) S.à r.l.	23372
Molitor Consult S.A.	23375	Threadneedle Asset Management Hol- dings Sàrl	23374
Navistar International Luxembourg Sàrl	23376	Valura S.A.	23372
		Viewfield Holding S.A.	23373

Bubalus Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 158.025.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-third day of December,
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

NEO Capital Private Equity Fund 1 LP, an English limited liability partnership, having its registered office at 36-38 Wigmore Street, Westminster, W1U 2LJ, London, United Kingdom, registered with the Companies' House under company number LP12669 (the Founding Shareholder), represented by David Belhassen, with professional address at 36-38 Wigmore Street, Westminster, W1U 2LJ, London, United Kingdom, acting in his capacity as designated member of NEO Capital Private Equity LLP, manager of NEO Capital Private Equity Fund 1 LP,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 21, 2010.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has required the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association.
Board	means the management body of the Company consisting of the Managers, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually opened for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Bubalus Investment S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is "Bubalus Investment S.à r.l.". The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or more Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation,

development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of Luxembourg-City, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12.500) Shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment of the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholder(s) of the Company will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder (s), such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers

of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on June 30th of each year at 1pm. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The Shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any Manager or, as the case may be, the Sole Manager or Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any Manager at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least one half (1/2) of its members is present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two (2) Managers are present at the meeting. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two (2) Managers, or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the individual signature of any Manager or (ii) in the case of a sole Manager, the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- a. interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- b. such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- c. the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- d. the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- e. where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2011.

Subscription

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, prenamed and represented as stated above, hereby declares that it subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a payment in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) paid by the Founding Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The above named appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. the number of managers is set at one (1);
2. the following person is appointed as sole manager of the Company:
 - David Belhassen, investor, born on May 25, 1970 in Paris residing at Flat 7, 73, Portland Place, London, W1B 1QU
3. that the sole manager is appointed for an indefinite period; and
- iv. the address of the registered office of the Company is set at 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxy holder of the appearing party, which is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxy holder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre,

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

NEO Capital Private Equity Fund 1 LP, une limited liability partnership, régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 36-38 Wigmore Street, Westminster, W1U 2LJ Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès de Companies' House sous le numéro LP12669 (l'Associé Fondateur), représentée par David Belhassen, ayant son adresse professionnelle au 36-38 Wigmore Street, Westminster, W1U 2LJ Londres, Royaume-Uni, agissant en tant que membre désigné de NEO Capital Private Equity LLP, gérant de NEO Capital Private Equity Fund 1 LP,

ici représenté par Régis Galiotto, cleric de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 décembre 2010,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et de dresser les statuts qu'il a arrêtés comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions.

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gestion de la Société constitué par les Gérants, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.

Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Bubalus Investment S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est "Bubalus Investment S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds, comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de société en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à la ville de Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la ville de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre de(s) Associé(s) est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions de Parts Sociales et les dates de ces cessions. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour ce faire ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre de(s) Associé(s), cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres assemblées. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième mercredi de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des Associés pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque les résolutions doivent être adoptées par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la(les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été passées pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique ou d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'assemblée, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront adoptées par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront adoptées lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés. Chaque Part Sociale donne droit à un vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Administration. La Société est administrée par un ou plusieurs Gérant(s) qui n'a(ont) pas besoin d'être Associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) élu(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Art. 13. Réunion. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou un Gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et heures prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants, ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la signature unique de tout Gérant ou (ii) la signature unique du Gérant Unique en présence d'un Gérant unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du(des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

(i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;

b. les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté

des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

c. la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

d. les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

e. si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'elle souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société. Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille euro (EUR 12.500) payé par l'Associé Fondateur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante prénommée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants est fixé à un (1);

2. la personne suivante est nommée en tant que gérant unique:

David Belhassen, investisseur, né le 25 mai 1970 à Paris, France, demeurant au Flat 7, 73, Portland Place, W1B 1QU Londres, Royaume-Uni;

3. le gérant unique est nommé pour une période indéterminée; et

4. le siège social de la société est fixé au 3-11, rue du Fort Bourbon, L1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le mandataire a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59360. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006497/615.

(110006926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Abbott South Africa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.173.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the first day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Abbott Laboratories, an Illinois corporation having its registered office at 100 Abbott Park Road, Abbott Park, Illinois 60064, United States of America, hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the laws of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Abbott South Africa Luxembourg S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees;

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the city of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall

have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 7,000,000 (seven million United States Dollars), represented by 7,000 (seven thousand) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the Company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

At any time and ad nutum, the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided that the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the signature of at least three (3) managers, including at least 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

All meetings of the board of managers shall be held in principle in Luxembourg.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall attend the meeting in Luxembourg.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and two category B managers.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating at the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting duly convened and held.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in multiple copies of an identical resolution and such resolution shall be effective on the date the last manager signs the resolution.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in

writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders' number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31st December.

Art. 18. Each year, as of 31st December, the board of managers, will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers, will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more approved qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises agréés".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 7,000 (seven thousand) shares issued by the Company as follows:

- Abbott Laboratories, an Illinois corporation having its registered office at 100 Abbott Park Road, Abbott Park, Illinois 60064, United States of America, prenamed, subscribes 7,000 (seven thousand) shares.

All the shares have been fully paid up by a contribution in kind, as described hereafter, which is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by Abbott Laboratories against the issuance of shares in the Company is composed of 483,400 (four hundred eighty-three thousand four hundred) shares with a par value of R2.00 per share in Abbott Laboratories South Africa (Proprietary) Limited, a limited liability private company organized under South African laws, with registered address at Abbott Place, 219 Golf Club Terrace, Constanza Kloof, 1709, South Africa, and with registration number 1940/014043/07, this contribution being valued at EUR 53,000,000 (fifty-seven million Euros), which is the equivalent of USD 69,308,100 (sixty-nine million three hundred eight thousand one hundred United States Dollars) pursuant to the EUR/USD exchange rate of 1.3077 provided by Bloomberg on 29 November 2010.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is valued at EUR 53,000,000 (fifty-three million Euros), which is the equivalent of USD 69,308,100 (sixty-nine million three hundred eight thousand one hundred United States Dollars) pursuant to the EUR/USD exchange rate of 1.3077 provided by Bloomberg on 29 November 2010.

Such contribution has been valued by the founder of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to Company

Effective implementation of the contribution

Abbott Laboratories, sole founder and contributor, here represented as stated hereabove, expressly declares that:

- all the shares contributed are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him; and
- such shares are legally and conventionally freely transferable.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about six thousand five hundred euro (€ 6,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Thomas Craig Freyman, residing at 912 Lake Street, Libertyville, Illinois, 60048, USA, manager of category A;
- Tara R. Kaesebier, residing at 319W. Congressional Ct., Vernon Hills, Illinois 60061, USA, manager of category A;
- Anita Bakker, with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category A;
- Richard Brekelmans, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B; and
- Johan Dejans, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, the Company shall be bound by joint signature of at least three (3) managers, including at least 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager.

2) The Company shall have its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

Abbott Laboratories, une société constituée selon le droit de l'Illinois, ayant son siège social sis à 100 Abbott Park Road, Abbott Park, Illinois 60064, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrer.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est «Abbott South Africa Luxembourg S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties;

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler accessoire ou faciliter la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (le cas échéant).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 7.000.000 USD (sept millions de Dollars américains), représenté par 7.000 (sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat

à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le (s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B, et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le poste de gérant doit être libéré si:

- il notifie sa démission à la Société;
- sa fonction de gérant cesse en vertu d'une disposition de la Loi ou s'il lui est défendu ou s'il est devenu incapable de part la Loi d'être gérant;
- il tombe en faillite ou passe de manière général un arrangement ou concordat avec ses créanciers, ou

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment et ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature d'au moins trois (3) gérants, incluant au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne est/sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance déterminera les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Toutes les réunions du conseil de gérance doivent être tenues en principe à Luxembourg.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'une majorité des gérants participent à la réunion à Luxembourg.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la décision est considérée comme avoir été prise au Luxembourg si la conférence téléphonique est initiée de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et deux gérants de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés pourvu qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B aient approuvé ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance dûment convoqué et tenu.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs copies de ce même document reprenant d'identiques résolutions à même contenu et cette résolution sera effective à la date à laquelle le dernier gérant signe les résolutions.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient au Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, comptabilité et comptes annuels des entreprises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises agréés».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmentée ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de dix pour cent.

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), statuant sous les conditions requises pour la modification des Statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois-quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2011.

Libération - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 7.000 (sept mille) parts sociales comme suit:

- Abbott Laboratories une société constituée selon le droit de l'Illinois, ayant son siège social sis à 100 Abbott Park Road, Abbott Park, Illinois 60064, Etats-Unis d'Amérique, ci-dessus nommé, souscrit à 7.000 (sept mille) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en nature, qui est à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'apport réalisé par Abbott Laboratories en échange de l'émission des parts sociales de la Société est composé de 483.400 (quatre cent quatre-vingt-trois mille quatre cents) parts sociales d'une valeur au pair de 2,00 R (deux rands sud-africains) dans Abbott Laboratories South Africa (Proprietary) Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit sud africain, ayant son siège social au Abbott Place, 219 Golf Club Terrace, Constania Kloof, 1709, Afrique du Sud, et inscrite sous le numéro 1940/014043/07, cet apport étant évalué à 53.000.000 EUR (cinquante-trois millions d'Euros), soit l'équivalent de 69.308.100 USD (soixante-neuf millions trois cent huit mille cent Dollars américains) en fonction du taux de change EUR/USD de 1,3077 fourni par Bloomberg le 29 novembre 2010.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à 53.000.000 EUR (cinquante-trois millions Euros), soit l'équivalent de 69.308.100 USD (soixante neuf millions trois cent huit mille cent Dollars américains) en fonction du taux de change EUR/USD de 1,3077 fourni par Bloomberg le 29 novembre 2010.

Cet apport a été évalué par le fondateur de la Société selon la déclaration de valeur, qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée à la Société.

Mise en oeuvre de l'apport

Abbott Laboratories, unique fondateur et apporteur, ici représenté a déclaré ce qui figure ci-dessus, et déclare expressément que:

- toutes les parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- ces parts sociales sont sous forme nominatives;
- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autres droits en vertu desquels toute personne peut avoir le droit de demander qu'une ou plusieurs parts sociales lui soient transmises; et
- les parts sociales sont légalement et conventionnellement et librement transmissibles.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ six mille cinq cents euros (€ 6.500,-).

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- Thomas Craig Freyman, résidant à 912, Lake Street, Libertyville, Illinois 60048, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- Tara R. Kaesebier, résidant à 319W. Congressional Ct., Vernon Hills, Illinois 60061, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- Anita Bakker, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;
- Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- Johan Dejans, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'au moins trois (3) gérants, incluant au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

2) Le siège social de la Société est établi au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15262. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011009814/603.

(110011175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

MC Car Loans Finance I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.383.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 6 décembre 2010.

En date du 6 décembre 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Gerrit Jan Huizing, en tant que gérant de la Société et ce avec effet rétroactif au 5 juillet 2010.

- de nommer Hille-Paul Schut, employé, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 5 juillet 2010.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants

- Hille-Paul Schut
- Johan Dejans
- Richard Brekelmans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2011002228/24.

(110001394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Architecture & Urbanisme 21, Worré & Schiltz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.140.

1) Les associés constatent la cession de parts sociales suivante:

En date du 31 décembre 2010, Monsieur Théo Worré, demeurant à L-8154 Bridel, Ferme de Klingelbour, a cédé ses deux cents (200) parts sociales qu'il détenait dans la société Architecture & Urbanisme 21, Worré & Schütz s.à r.l. à Monsieur Jo Schiltz, demeurant à L-8131 Bridel, 55, rue des Genêts.

La société a accepté cette cession.

Suite à cette cession, le capital social de EUR 100.000,00 représenté par 4.000 parts sociales est détenu comme suit:

Jo SCHILTZ	2.200 parts sociales
Yvore SCHILTZ	1.800 parts sociales

2) Monsieur Théo Worré démissionne de son poste de gérant de la société Architecture & Urbanisme 21, Worré & Schiltz s.à r.l. à partir du 1^{er} janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011001570/19.

(110001400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Linea 3 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8220 Mamer, 46, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 109.469.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 janvier 2011

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 janvier 2011, que

1. Les personnes suivantes ont été nommées à la fonction d'administrateur de la société:

- Monsieur Salvatore Giallombardo,
domicilié à L-1620 Luxembourg, 7, rue Jean-Baptiste Gellé,
- Monsieur Frank Lamparski,
domicilié à L-8220 Mamer, 44, rue du Commerce,
- Monsieur Tonino LUISI,
domicilié à L-1430 Luxembourg, 33, boulevard Pierre Dupong,

Les mandats ainsi confiés commencent ce jour pour venir à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2017 statuant sur comptes annuels arrêtés au 31/12/2016.

2. L'assemblée a nommé à la fonction de commissaire de la société, Madame Aiméranca Madina, domiciliée à Chaussée de Namur 41/1, B-6840 Neufchâteau.

Le mandat ainsi confié commence ce jour pour venir à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2017 statuant sur comptes annuels arrêtés au 31/12/2016.

Il résulte des résolutions du conseil d'administration tenu à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 28 janvier 2011:

1. Monsieur Salvatore Giallombardo, domicilié à L-1620 Luxembourg, 7, rue Jean-Baptiste Gellé, a été nommé à la fonction d'administrateur-délégué.

Le mandat ainsi confié commence ce jour pour venir à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2017 statuant sur comptes annuels arrêtés au 31/12/2016.

2. Monsieur Salvatore Giallombardo pourra engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Monsieur Frank Lamparski et Monsieur Tonino Luisi ont été nommés à la fonction d'administrateurs de la société avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par leurs signatures conjointes.

Luxembourg, le 02 février 2011.

Pour la société

Salvatore GIALLOMBARDO

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011017970/35.

(110020329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Amaridge, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 90.590.

Aux actionnaires de la Société

Par la présente, je vous donne ma démission avec effet immédiat du poste d'administrateur que j'occupais au sein de votre société.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Thomas FELGEN.

Référence de publication: 2011001590/11.

(110001326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Octopus Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.707.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28.12.2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 17 décembre 2010, au siège de la société, que:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter les démissions de:

- Monsieur TAPIA ROI RODRIGO Rene, gérant de sociétés, demeurant à L-3569 Dudelange, 88, Rue Tattenberg comme gérant technique de la société
- Monsieur WELTER Marco, retraité, demeurant à L-3593 Dudelange, 31, route de Volmerange comme gérant administratif
- Madame APARECIDA RANGON Maria, gérante de sociétés, demeurant à 243, Avenida Presidente Vargas, BR-Santa Rosa de Viterbo, Sao Paulo comme gérant administratif.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat aux fonctions de gérant unique, pour une durée illimitée, Monsieur FRANKARD Guy, indépendant, né le 18 mai 1962 à Steinfort, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

La société est valablement engagée en toute circonstance par la seule signature du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Dudelange, le 28 décembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011001626/27.

(110001338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Socaudeff S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 30.127.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions des associés de la société SOCAUDEFF S.à r.l. prises en date du 20 décembre 2010 que la liquidation de la société a été clôturée et que la société a cessé d'exister.

Les documents légaux et comptables de la société seront conservés pendant une période de 5 ans à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2010.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011001987/16.

(110001407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Business Lab Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.017.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 décembre 2010 que Monsieur Jean PIRROTTE, directeur d'assurances e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2011001632/15.

(110001366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Cash.Life Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 87.835.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'actionnaire unique de la société Cash.Life Funding S.A. tenue extraordinairement à Luxembourg, le 30 décembre 2010 à 10heures

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale de la Société que l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la Société CASH.LIFE FUNDING S.A. avec effet au 21 décembre 2010 (date de clôture des comptes de liquidation) et décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de l'étude d'avocats LG@VOCATS, 124, Boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Sabine PERRIER
Mandataire - Liquidateur

Référence de publication: 2011001647/18.

(110001395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Fortis L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 32.327.

—
Extrait de la circulaire du 6 juillet 2010

La résolution suivante a été adoptée par une circulaire signée par l'ensemble des membres du Conseil d'administration, conformément à l'article 17 des statuts:

La modification suivante prendra effet au 1^{er} septembre 2010:

- le Conseil nomme M. Anthony Finan, qui est Administrateur, avec adresse professionnelle 14, rue Bergère, F-75009 Paris, à titre de Directeur général.

Il sera chargé de la gestion journalière de la Sicav à savoir:

- Prend et met en œuvre toutes les décisions relatives à la gestion quotidienne de la SICAV;
- Représente la SICAV
- Applique les décisions adoptées par le Conseil.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FORTIS L FUND
Signature

Référence de publication: 2011002137/21.

(110001337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Gigalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.461.

—
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2011 de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

Monsieur Luca ANTOGNONI, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur

Madame Elisiana PEDONE, résidente professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur

- De coopter comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat:

Madame Rossana DI PINTO résidente professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg

Madame Cristobalina MORON résidente professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg

Leurs mandats ayant pour échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIGALUX S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011001755/22.

(110001322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Hercules S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 8.510.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Hercules S.A., qui s'est tenue en date du 31/12/2010 au 11 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg que:

1) la clôture de la liquidation a été prononcée et il a constaté que la société Hercules S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

2) Les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'étude du liquidateur au 11 Boulevard royal L-2449 Luxembourg.

Signature
LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2011001775/17.

(110001350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

MDCP VI Barometer II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,47.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.480.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de MDCP Co-Investors (DFM), associé de la Société est désormais le c/o Madison Dearborn Partners, LLC, Three First National Plaza, Suite 4600 Chicago, IL 60602 USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MDCP VI Barometer II, S.à r.l.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2011001856/15.

(110001284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Lauriane Investissements Internationaux Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.086.100,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 42.097.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 décembre 2010 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg a été ordonné.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011001819/13.

(110001287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Pixelcom, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5415 Canach, 37, rue Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 148.289.

—
L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Franck WILZIUS, responsable qualifié, né à Woippy (France) le 10 juin 1972, demeurant à L-5213 Sandweiler, 7, rue de la Chapelle,

2. Monsieur David STIEN, gérant de société, né à Woippy (France) le 5 septembre 1971, demeurant à F-54800 Doncourt les Conflans, 23, rue Paul Bruque,

ici représenté par Monsieur Franck WILZIUS, prénommé,

aux terme d'une procuration sous seing privé du 23 novembre 2010,

qui, après avoir été signée "ne varietur" par le prédit mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée «PIXELCOM», ayant son siège social à L-5213 Sandweiler, 7, rue de la Chapelle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 148289, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2015 du 15 octobre 2009,

ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-5213 Sandweiler, 7, rue de la Chapelle à L-5415 Canach, 37, rue Hardt.

Deuxième résolution

Les associés décident en conséquence de la précédente résolution de modifier l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Lenningen. ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et dressé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: F. WILZIUS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 29 novembre 2010. Relation: MER/2010/2236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011001892/41.

(110001342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Liberty Modul International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.973.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique prises à Luxembourg en date du 22 décembre 2010

Il résulte des résolutions de l'associé unique, prises à Luxembourg en date du 22 décembre 2010, que:

Cession de l'intégralité des parts sociales de la Société soit cent (100) parts sociales, à la société NATURAL INVESTMENT S.A., avec siège social au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 76.929.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

LIBERTY MODUL INTERNATIONAL S.À R.L.

Gerard Bentzmann

Référence de publication: 2011001823/17.

(110001390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Oceania Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 140.777.

EXTRAIT

Il résulte du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires, qui s'est tenue en date du 10 décembre 2010 au siège social 41, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg:

1. Que L'assemblée constate la démission avec effets immédiat des administrateurs suivants:

- La société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, immatriculée en date du 9 mai 2001 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.81.795;

- Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, Avenue du X Septembre.

2. Que l'assemblée décide de nommer, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- la société de droit de Gibraltar, FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LTD, constituée en date du 17 septembre 2007, ayant son siège social au Gibro House, 4, Giro's Passage, Gibraltar, enregistrée dans le Registrar of Companies of Gibraltar sous le numéro 99467, représentée par son administrateur, Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat à la cour, née le 17 décembre 1969 à Laxou (France), demeurant professionnellement au 41, Avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg;

- la société de droit de Gibraltar, CARTERTON HOLDINGS LTD, constituée en date du 17 mars 2010 et ayant son siège social au Gibro House, 4, Giro's Passage, Gibraltar, enregistrée dans le Registrar of Companies of Gibraltar sous le numéro 103784, représenté par son administrateur, Monsieur Axel WEND, administrateur de sociétés, né le 4 décembre 1941 à GENEVE (Suisse), demeurant à CH-1207 Genève, 1, Carrefour de rive.

- Les mandats de nouveaux administrateurs, ainsi que le mandat d'administrateur de Maître Alain LORANG prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille seize.

3. Que l'assemblée constate la démission de la société Luxembourg TRUST SERVICES S.A.R.L. de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 9 décembre 2010.

4. A l'unanimité, l'Assemblée décide de nommer aux fonctions du commissaire aux comptes, Monsieur Richard GAUTHROT, né le 14 novembre 1960, demeurant à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Le mandat de nouveau commissaire aux comptes de Monsieur Richard GAUTHROT prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille seize.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2011002237/37.

(110001286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Milai Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.534.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 31 décembre 2010

1) Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration, venus à échéance, de Monsieur Eric MAGRINI n'ont pas été renouvelés.

2) M. Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né le 3 septembre 1971 à Bassano del Grappa (Italie), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

3) M. Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

4) M. Vincent TUCCI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

5) La société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r. l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

6) M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MILAI FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011001861/26.

(110001353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Fluviense S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.524.

Cet extrait annule et remplace l'extrait précédemment déposé en date du 20/01/2011 et portant le numéro L110012302

Extrait rectificatif des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 janvier 2011

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

Signature de catégorie A

- Monsieur Christian BÜCHTING, Verkehrsfachwirt, demeurant au 11, Bd Prince Henri, L- 1724 Luxembourg, administrateur-délégué;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Signature de catégorie B

- Monsieur Frank BRECKWOLDT, Diplomkaufmann, demeurant au 2, Heilwigstrasse, D- 20249 Hambourg (Allemagne).

Est nommé administrateur-délégué, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Christian BÜCHTING, Verkehrsfachwirt, demeurant au 11, Bd Prince Henri, L- 1724 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011017601/28.

(110020937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Navtec Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 154.232.

Im Jahre zweitausendzehn, den dritten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "Navtec Luxembourg S.A." mit Sitz in L2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg Sektion B unter Nummer 154.232, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER mit dem Amtssitz in Luxemburg am 6. Juli 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1694 vom 19. August 2010.

Die Versammlung wurde eröffnet um 10.40 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Paul WEILER, Privatbeamter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident bestimmte zur Sekretärin Frau Nadine GLOESENER, Privatbeamtin, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Artur RESCHKE, Kaufmann, beruflich wohnhaft in 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, die Sekretärin, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste geht hervor, dass die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach 1a, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach und somit Abänderung des ersten Satzes von Artikel 2 der Satzung.

2. Erweiterung des Gesellschaftszwecks und somit Anpassung von Artikel 4 der Satzung.

3. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt den Sitz nach 1a, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach zu verlegen und somit dem ersten Satz von Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2 (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Munsbach,,

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftszweck zu erweitern und somit Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft sind:

- die wirtschaftliche Beratung (Conseil économique)

- der An- und Verkauf sowie die Verwaltung von Immobilien und der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften welche im Bereich der Immobilienverwaltung tätig sind sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen und die Vornahme von allen anderen Anlageformen. Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte ausüben, außer der Geschäfte für die eine gesonderte gesetzliche Pflicht zur Genehmigung existiert und diese der Gesellschaft, zum Zeitpunkt des Geschäftes, nicht vorliegt.

Die Gesellschaft hat ebenso zum Zweck die Beteiligung und den Beteiligungshandel an anderen Gesellschaften. Sie kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten insbesondere Patente und sonstige Nutzungsrechte erwerben, dieselben

verwalten und verwerten. Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben, welche mittelbar oder unmittelbar mit Ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um 10.50 Uhr geschlossen.

Erklärung

Die Versammlung erklärt im Namen der dinglich Begünstigten der Gesellschaft dass das Gesellschaftsvermögen nicht von irgendeiner Tätigkeit stammt, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristischen Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Kosten:

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf 850,- EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. GLOESENER, A. RESCHKE, P. WEILER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54756. Reçu 75.-€ (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 27. Dezember 2010.

Référence de publication: 2011001869/73.

(110001413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Mamaia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 136.131.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2011

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg au 92, rue de Bonnevoie, L - 1260 Luxembourg avec effet immédiat;

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Helena Tonini - Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, de Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

L'Assemblée accepte également la démission en tant que commissaire aux comptes de la société «Kohnen & Associés S.à r.l.», Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 114.190).

L'Assemblée décide de nommer administrateurs avec effet immédiat, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Paolo PANICO, né le 1^{er} décembre 1970 à Vercelli, Italie, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L - 1260 Luxembourg;

- Madame Catherine DOGAT, née le 21 mai 1974 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L - 1260 Luxembourg;

- Monsieur Thierry DOGAT, né le 22 septembre 1964 à Amnéville, France, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L - 1260 Luxembourg;

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'Assemblée décide de nommer commissaire aux comptes avec effet immédiat la société «Private Trustees S.A.», Société Anonyme, ayant son siège social au 92, rue de Bonnevoie, L - 1260 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 74.700).

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011017975/35.

(110020548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Opus Major S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 33.619.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 décembre 2010 que Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2011001878/15.

(110001367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Realkapital Aktiv Europa Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.960.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roald Albrigtsen, administrateur de sociétés, demeurant à N-1412 Sofiemyr, Einerveien 32, est nommé nouveau gérant avec effet au 6 décembre 2010.

Son mandat prendra fin en 2016.

- Monsieur Colm Smith, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, démissionne de son poste de gérant et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011001910/18.

(110001334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Saputo Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.845.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société en date du 24 décembre 2010:

- acceptation de la démission de Madame Mariana Andrea Castineira en tant que gérant de Classe A avec effet au 1^{er} janvier 2011; et

- nomination en remplacement du gérant démissionnaire, en tant que nouveau gérant de Classe A de la Société pour une durée illimitée et avec effet immédiat au 1^{er} janvier 2011, Monsieur Thomas Kropej, né le 24 mai 1973 à Wienne (Autriche), demeurant au 29, im Lucking, 46359 Heiden (Allemagne)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011002248/21.

(110001376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

RAE Angers S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.933.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roald Albrigtsen, administrateur de sociétés, demeurant à N-1412 Sofiemyr, Einerveien 32, est nommé nouveau gérant avec effet au 6 décembre 2010.

Son mandat prendra fin en 2016.

- Monsieur Colm Smith, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, démissionne de son poste de gérant et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011001914/18.

(110001409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Furiosa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 73.701.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 janvier 2011:

1. Acceptation des démissions de

- Monsieur Luc Braun,

- La société Fidesco S.A.,

aux postes d'administrateurs de la Société;

2. Acceptation de la démission de

- Monsieur Horst Schneider,

au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société;

3. Nominations de

- Madame Marie Bena, Maître en droit, née le 3 janvier 1978 à Brou-Sur-Chantereine (France), demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,

- Monsieur Nicolas Bernardy, Licencié en droit, né le 12 février 1982 à Arlon (Belgique), demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,

- Monsieur Jean-Luc Verstraete, né le 7 octobre 1956 à Halluin (France), demeurant à F-59250 Halluin (France), 87, chemin de Tournai,

aux postes d'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017,

4. Acceptation de la démission de:

- la société Euraudit SARL,

au poste de commissaire aux comptes de la Société,

5. Nomination de:

- la société International Corporate Services (Luxembourg) SARL, établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,

au poste de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017,

6. Transfert du siège social de la Société du n°16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg au n°10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg,

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2011017951/36.

(110020052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

RAE Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.939.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roald Albrigtsen, administrateur de sociétés, demeurant à N-1412 Sofiemyr, Einerveien 32, est nommé nouveau gérant avec effet au 6 décembre 2010.

Son mandat prendra fin en 2016.

- Monsieur Colm Smith, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, démissionne de son poste de gérant et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011001915/18.

(110001386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Quasar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 92.571.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 janvier 2011:

1. Acceptation des démissions de

- Monsieur Luc Braun,

- La société Fidesco S.A.,

aux postes d'administrateurs de la Société;

2. Acceptation de la démission de

- Monsieur Horst Schneider,

au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société;

3. Nominations de

- Madame Marie Bena, Maître en droit, née le 3 janvier 1978 à Brou-Sur-Chantereine (France), demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,

- Monsieur Nicolas Bernardy, Licencié en droit, né le 12 février 1982 à Arlon (Belgique), demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,

- Monsieur Jean-Luc Verstraete, né le 7 octobre 1956 à Halluin (France), demeurant à F-59250 Halluin (France), 87, chemin de Tournai,

aux postes d'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017,

4. Acceptation de la démission de:

- la société Euraudit SARL,

au poste de commissaire aux comptes de la Société,

5. Nomination de:

- la société International Corporate Services (Luxembourg) SARL, établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,

au poste de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017,

6. Transfert du siège social de la Société du n°16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg au n°10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg,

Pour extrait conforme
Signature
Administrateur

Référence de publication: 2011017996/36.

(110020034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

REO Aire, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 134.710.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roald Albrigtsen, administrateur de sociétés, demeurant à N-1412 Sofiemyr, Einerveien 32, est nommé nouveau gérant avec effet au 6 décembre 2010.

Son mandat prendra fin en 2016.

- Monsieur Colm Smith, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, démissionne de son poste de gérant et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011001926/18.

(110001316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Sodarex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Viande.

R.C.S. Luxembourg B 83.782.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 janvier 2011:

1. Acceptation des démissions de

- Monsieur Luc Braun,

- La société Fidesco SA.,

aux postes d'administrateurs de la Société;

2. Acceptation de la démission de

- Monsieur Horst Schneider,

au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société;

3. Nominations de

- Madame Marie Bena, Maître en droit, née le 3 janvier 1978 à Brou-Sur-Chantereine (France), demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,

- Monsieur Nicolas Bernardy, Licencié en droit, né le 12 février 1982 à Arlon (Belgique), demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,

- Monsieur Jean-Luc Verstraete, né le 7 octobre 1956 à Halluin (France), demeurant à F-59250 Halluin (France), 87, chemin de Tournai,

aux postes d'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017,

4. Acceptation de la démission de:

- la société Euraudit SARL,

au poste de commissaire aux comptes de la Société,

5. Nomination de:

- la société International Corporate Services (Luxembourg) SARL, établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, au poste de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017,

6. Transfert du siège social de la Société du n°16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg au n°10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg,

Pour extrait conforme
Signature
Administrateur

Référence de publication: 2011018002/36.

(110020050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

REO Amadeus, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 134.708.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roald Albrigtsen, administrateur de sociétés, demeurant à N-1412 Sofiemyr, Einerveien 32, est nommé nouveau gérant avec effet au 6 décembre 2010.

Son mandat prendra fin en 2016.

- Monsieur Colm Smith, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, démissionne de son poste de gérant et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011001927/18.

(110001332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

REO Carentan, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 134.711.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roald Albrigtsen, administrateur de sociétés, demeurant à N-1412 Sofiemyr, Einerveien 32, est nommé nouveau gérant avec effet au 6 décembre 2010.

Son mandat prendra fin en 2016.

- Monsieur Colm Smith, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, démissionne de son poste de gérant et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011001928/18.

(110001333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

REO Cergy Etoile, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 133.646.

Il résulte d'Une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roald Albrigtsen, administrateur de sociétés, demeurant à N-1412 Sofiemyr, Einerveien 32, est nommé nouveau gérant avec effet au 6 décembre 2010.

Son mandat prendra fin en 2016.

- Monsieur Colm Smith, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, démissionne de son poste de gérant et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011001929/18.

(110001346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

REO Green H-Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 134.709.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roald Albrigtsen, administrateur de sociétés, demeurant à N-1412 Sofiemyr, Eiverveien 32, est nommé nouveau gérant avec effet au 6 décembre 2010.

Son mandat prendra fin en 2016.

- Monsieur Colm Smith, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, démissionne de son poste de gérant et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011001930/18.

(110001347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

REO Hamburger Allee S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 133.647.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roald Albrigtsen, administrateur de sociétés, demeurant à N-1412 Sofiemyr, Eiverveien 32, est nommé nouveau gérant avec effet au 6 décembre 2010.

Son mandat prendra fin en 2016.

- Monsieur Colm Smith, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, démissionne de son poste de gérant et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011001931/18.

(110001348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

REO Invest, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 134.571.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roald Albrigtsen, administrateur de sociétés, demeurant à N-1412 Sofiemyr, Eiverveien 32, est nommé nouveau gérant avec effet au 6 décembre 2010.

Son mandat prendra fin en 2016.

- Monsieur Colm Smith, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, démissionne de son poste de gérant et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011001932/18.

(110001363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

REO Klinik Holdings, S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.927.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roald Albrigtsen, administrateur de sociétés, demeurant à N-1412 Sofiemyr, Eiverveien 32, est nommé nouveau gérant avec effet au 6 décembre 2010.

Son mandat prendra fin en 2016.

- Monsieur Colm Smith, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, démissionne de son poste de gérant et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011001933/18.

(110001364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

REO Necom Centre, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 132.177.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roald Albrigtsen, administrateur de sociétés, demeurant à N-1412 Sofiemyr, Eiverveien 32, est nommé nouveau gérant avec effet au 6 décembre 2010.

Son mandat prendra fin en 2016.

- Monsieur Colm Smith, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, démissionne de son poste de gérant et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011001934/18.

(110001365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

REO Rhoenblick, S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.938.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roald Albrigtsen, administrateur de sociétés, demeurant à N-1412 Sofiemyr, Eiverveien 32, est nommé nouveau gérant avec effet au 6 décembre 2010.

Son mandat prendra fin en 2016.

- Monsieur Colm Smith, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, démissionne de son poste de gérant et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011001935/18.

(110001387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

REO 2 Lyon Bercy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 141.755.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roald Albrigtsen, administrateur de sociétés, demeurant à N-1412 Sofiemyr, Eiverveien 32, est nommé nouveau gérant avec effet au 6 décembre 2010.

Son mandat prendra fin en 2016.

- Monsieur Colm Smith, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, démissionne de son poste de gérant et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011001942/18.

(110001315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Salvesia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 139.144.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 décembre 2010 que Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2011001975/15.

(110001368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Abacanto SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.570.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 janvier 2011

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 20 janvier 2011, que:

1. L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Christopher FARLEY, consultant, né le 23 décembre 1969 à Turnbridge Wells (Royaume-Uni), demeurant professionnellement Via Bossi, 6, à CH-6900 Lugano (Suisse), comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

2. L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Patrick James DONOVAN, consultant, né le 26 juin 1939 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au 75, Butterfeld Pk Boubin, 14, Irlande, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.
ABACANTO SA
John Alexander Troostwyk
Administrateur

Référence de publication: 2011016938/21.

(110020143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Schoenfels Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.420.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 décembre 2010 que Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011001978/15.

(110001369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Sopa Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 125.044.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2010, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2010, LAC/2010/59090, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "SOPA Investment S.A. (en liquidation volontaire), R.C.S Luxembourg Numéro B125044, ayant son siège social à L-2670 Luxembourg au 59, boulevard de Verdun, constituée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 853 du 11 mai 2007;

La société a été mise en liquidation par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 931 du 4 mai 2010;

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans à partir du 20 décembre 2010, à l'ancien siège social L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011001993/22.

(110001301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

SOPA Luxembourg, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 124.757.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2010, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2010, LAC/2010/59092, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "SOPA Luxembourg S.C.S. (en liquidation volontaire), R.C.S Luxembourg Numéro B124757, ayant son siège social à L-2670 Luxembourg au 59, boulevard de Verdun, constituée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 853 du 11 mai 2007;

La société a été mise en liquidation par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 927 du 4 mai 2010;

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans à partir du 20 décembre 2010, à l'ancien siège social L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011001994/22.

(110001302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

MIB BP Portfolio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 142.724.

Par décision du Gérant unique du 8 novembre 2010, le siège social de MIB BP Portfolio a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010. De plus, veuillez noter que l'adresse professionnelle du Gérant de la société, Valon S.A., est dorénavant située à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 31 DEC. 2010.

Pour: MIB BP Portfolio

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

... / Guy Baumann

Référence de publication: 2011002230/17.

(110001372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

SREI (Germany) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 85.690.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de clôture de liquidation prises par écrit par l'associé unique de la Société le 28 décembre 2010

L'associé unique de la Société a approuvé le rapport du liquidateur et le rapport du commissaire à la liquidation de la Société.

L'associé unique de la Société a décidé de clôturer la liquidation de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, pendant cinq ans à compter de la date de publication des présentes décisions au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SREI (Germany) S.à r.l., en liquidation

Un Mandataire

Référence de publication: 2011001998/18.

(110001384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

CC Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.707.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.891.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant unique, Madame Claire Champion, 3512, 35th Street NW, 20016 Washington D.C., Etats Unis d'Amérique, et de avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011002151/14.

(110001391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

SREI (Retail Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.600,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 97.352.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de clôture de liquidation prises par écrit par l'associé unique de la Société le 28 décembre 2010

L'associé unique de la Société a approuvé le rapport du liquidateur et le rapport du commissaire à la liquidation de la Société.

L'associé unique de la Société a décidé de clôturer la liquidation de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, pendant cinq ans à compter de la date de publication des présentes décisions au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SREI (Retail Europe) S.à r.l., en liquidation

Un Mandataire

Référence de publication: 2011001999/18.

(110001385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Valura S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.582.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 27 décembre 2010

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg) le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. M. Jacques CLAEYS a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VALURA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011002022/23.

(110001740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Groengrond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 39.474.

—
Les comptes annuels rectifiés au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L090113962.04

Date: 27/07/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011017417/13.

(110020305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Viewfield Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 83.678.

—
Extrait de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 décembre 2010

L'Assemblée a été informée du décès de Monsieur Nicolas KRUCHTEN, administrateur et d'administrateur délégué de la société survenu en date du 12 septembre 2010.

L'Assemblée a nommé en remplacement M. Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011002029/15.

(110001402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

CAP Company S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.886.

—
DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 31 janvier 2011, que la liquidation de la société, décidée en date du 28 octobre 2010, a été clôturée et que CAP COMPANY S.A., société de gestion de patrimoine familial, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Pour: CAP COMPANY S.A.

Société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011017010/21.

(110020414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

In Bonis Property & Estate Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 132.023.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, des actionnaires, qui s'est tenue en date du 7 décembre 2010 au siège social 41, avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg:

Que:

L'assemblée constate la démission de Monsieur Markus MÖLLER de son mandat de gérant;

L'assemblée décide de nommer en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée, la société INVERNESS PROPERTIES LIMITED, société de droit de Gibraltar, constituée en date du 9 février 2007, établie et ayant son siège social à Gibraltar, Gibro House, 4 Giro's Passage, immatriculée auprès du Registrar of Gibraltar Companies sous le numéro 98046;

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2011002196/18.

(110001307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Julius Baer Multiselect I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.408.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 20 octobre 2010 a décidé

I. de ratifier la cooptation de Monsieur Thomas VAN DITZHUYSEN avec effet au 1^{er} janvier 2010 en remplacement de Monsieur Martin VOGEL, démissionnaire en date du 31 décembre 2009;

II. de renouveler les mandats de

M. Hermann BEYTHAN

Etude Linklaters Loesch, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

M. Andrew HANGES

GAM London Limited, 12 St James's Place, GB-LONDON SW 1A 1 NX

M. Martin JUFER

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 ZÜRICH

M. Thomas VAN DITZHUIJZEN

SWISS & GLOBAL ASSET MANAGEMENT AG, Hohlstrasse 602, CH-8010 ZÜRICH

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011;

III. de renouveler le mandat de

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 LUXEMBOURG

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour Julius Baer Multiselect I

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011002206/30.

(110001374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 884.247.079,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3 PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 24 janvier 2011 en vertu d'un contrat de cession de parts sociales:

- 435,608 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustées (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 435,608 parts sociales D

A la suite des cessions décrites ci-dessus:

- la société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 détient désormais 8.210.024 parts sociales D; et

- la société RBC Trustées (CI) Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033 détient 1.037.054 parts sociales D et 1 part sociale T de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02 Février 2011.

Référence de publication: 2011017239/24.

(110020395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Maliso Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 108.892.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 décembre 2010, les mandats des administrateurs VALON S.A., LANNAGE S.A. et KOFFOUR S.A., ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Luxembourg, le 03 JAN. 2011.

Pour: MALISO HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011002221/16.

(110001373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Molitor Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 94.569.

EXTRAIT

Il résulte du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, des actionnaires, qui s'est tenue en date du 7 décembre 2010 au siège social 2, rue des Dahlias L-1411 Luxembourg:

Que:

- est constatée la démission de M^e Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL de ses fonctions d'administrateur;
- est nommée aux fonctions d'administrateur de la société MOLITOR CONSULT S.A. la société CARTERTON HOLDINGS LTD, société de droit gibraltar, établie et ayant son siège social à Gibro House, 4, Giro's Passage, Gibraltar, enregistrée au Companies House of Gibraltar sous le numéro 103784, représenté par son administrateur, Monsieur Axel WEND, né le 4 décembre 1941 à Genève (Suisse), demeurant à CH-1207 Geneva, 1, Carrefour de Rive.
- l'administrateur nommé entrera en fonction ce jour et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra au 2014 et approuvera les comptes de l'exercice clos le 31.12.2013;
- la société Luxembourg TRUST SERVICES SARL a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société MOLITOR CONSULT SA;
- est nommé en remplacement du commissaire démissionnaire Monsieur Richard GAUTHROT, expert comptable, né le 14 novembre 1960 à Nancy (France) demeurant 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- le siège social soit transféré au 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2011002231/25.

(110001299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

ABC Heritage Assets Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 133.296.

Extrait du conseil d'administration du 01/02/11

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1^{er} février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011017506/13.

(110021031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Navistar International Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.202.

—
EXTRAIT

Cet extrait vise à informer les tiers du changement suivant concernant l'associé unique.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 14 septembre 2010 que Luxembourg Corporation Company SA, l'associé de la Société a cédé 60 parts sociales à International Truck and Engine Investments Corporation, une société constituée selon les lois de Delaware, ayant son siège social au C/O The Corporation Trust, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 avec le numéro de registre de commerce 3788474 et 40 parts sociales à Navistar International Investments Holding Corporation, une société constituée selon les lois de Delaware, ayant son siège social au C/O The Corporation Trust, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 avec le numéro de registre de commerce 4750408.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011002233/19.

(110001406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.720.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions des associés de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que:

Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

PP

Référence de publication: 2011016762/22.

(110019598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

ManagementPlus (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 145.740.

—
Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mr Terry Farrelly.

Référence de publication: 2011036497/10.

(100200453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.
